

COMMUNE D'ARZIER-LE MUIDS

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

LES ÉLÉMENTS MODIFIÉS DEPUIS LA PRÉCÉDENTE ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE SONT REPRÉSENTÉS EN COULEUR SUR LE PLAN, LE RESTE APPARAISSANT EN GRIS CLAIR.

SEUL LES ÉLÉMENTS MODIFIÉS SONT SOUMIS À L'ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE II

PLAN DE LA LOCALITE

Approuvé par la Municipalité
le
Syndique L. Schweizer Secrétaire Q. Pommaz

Soumis à l'enquête publique
du 11.05.2022 au 10.06.2022
Soumis à l'enquête publique complémentaire
du 28.10.2023 au 26.11.2023

Soumis à l'enquête publique complémentaire II
du au

Au nom de la Municipalité
Syndique L. Schweizer Secrétaire Q. Pommaz

Adopté par le Conseil communal
le
Président Secrétaire

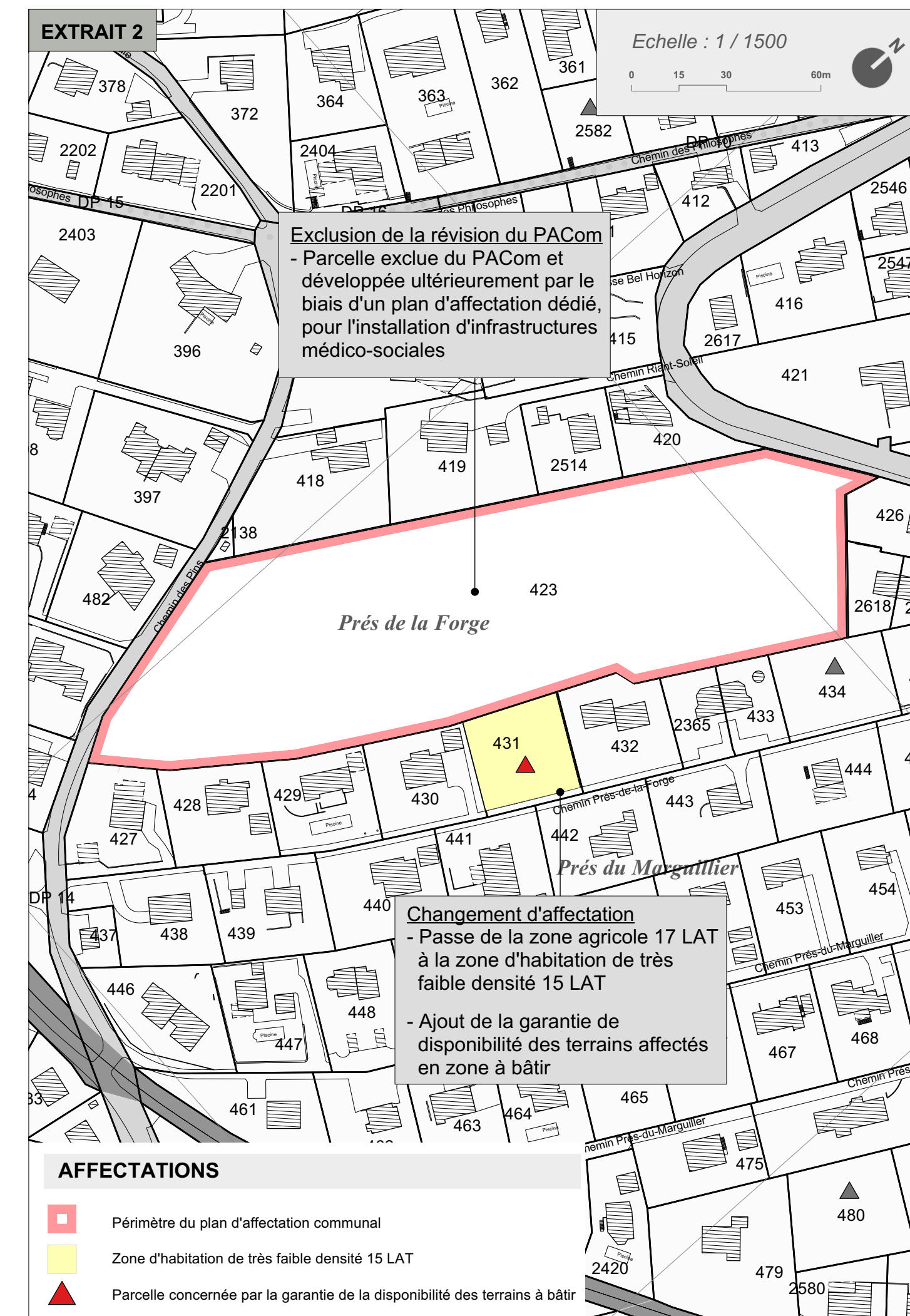
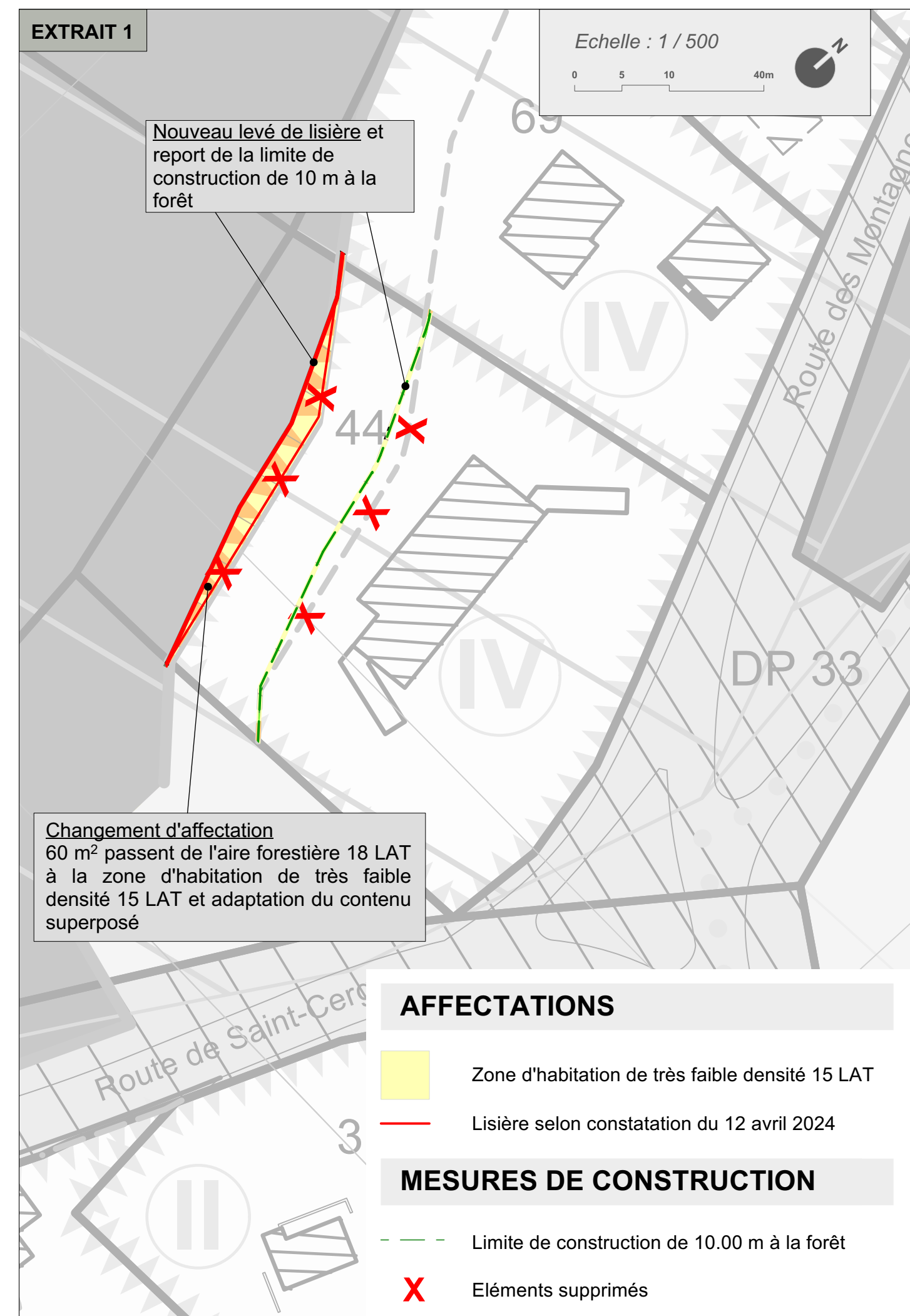
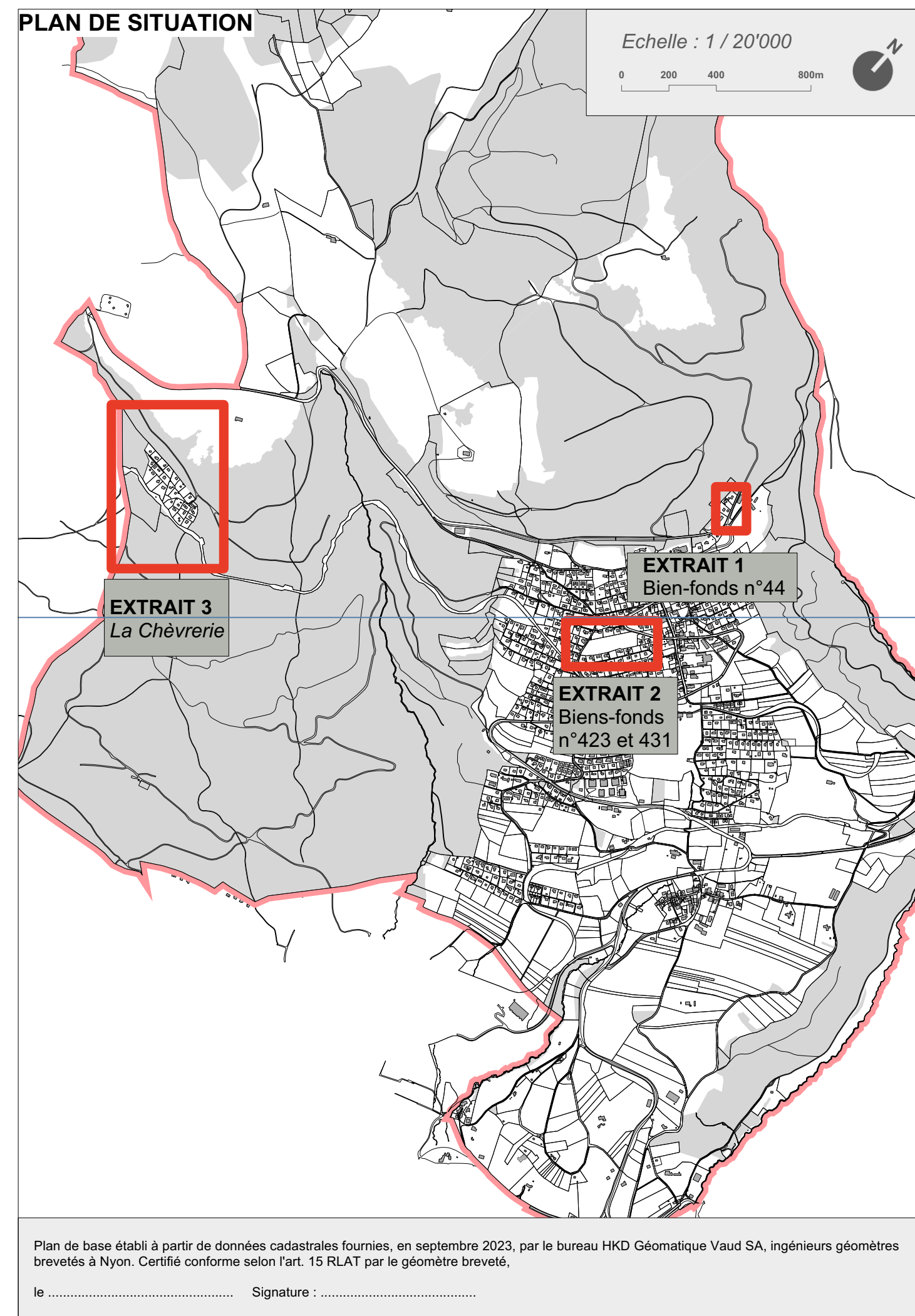
Approuvé par le Département compétent du
Canton de Vaud
Lausanne, le
La Cheffe du Département

Entré en vigueur le

Dossier n° 2132

Version du (enquête publique complémentaire II) 24.04.2025
(enquête publique complémentaire) 10.10.2023
(enquête publique) 11.04.2022

PLAREL Lausanne



Plan de base établi à partir de données cadastrales fournies, en septembre 2023, par le bureau HKD Géomatique Vaud SA, ingénieurs géomètres brevetés à Nyon. Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le géomètre breveté,
le Signature :

AFFECTATIONS

- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Lisière selon constatation du 12 avril 2024

MESURES DE CONSTRUCTION

- Limite de construction de 10.00 m à la forêt
- X Éléments supprimés

AFFECTATIONS

- Périmètre du plan d'affectation communal
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir

MESURES DE PROTECTION

- Secteur d'interdiction d'infiltrer et de dépôts de neige - situation indicative
- X Éléments supprimés